

Guide de la scolarité

2018-2019

RETOUR
À LA SEMAINE
DE 4 JOURS !

Le Temps scolaire

La date de la rentrée scolaire a été fixée **au lundi 3 septembre 2018**. Il est impératif que les élèves soient présents : toute absence doit être signalée par écrit au directeur de l'école dans les meilleurs délais.

Les enfants peuvent être admis à l'école dès l'âge de 3 ans. Ils peuvent également être admis, **dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions**, s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire. L'accueil des enfants de 2 ans vise à prévenir les difficultés scolaires en stimulant la structuration du langage chez l'enfant et en lui permettant la découverte de l'écrit. Il est organisé dans les écoles du Réseau d'éducation prioritaire (REP+), c'est-à-dire dans les écoles de la Ville nouvelle.

Il est obligatoire d'inscrire votre enfant auprès de la direction des Politiques Éducatives de la ville pour une première entrée à l'école maternelle et/ou élémentaire, ou pour scolariser votre enfant dans une école suite à un déménagement.

A NOTER : pour les **écoles Canellas, les Brosses et Vancia**, l'inscription de votre enfant n'est pas à renouveler à son entrée au CP ; il sera automatiquement inscrit par le directeur de l'école, qui est responsable de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Lorsque vous avez réalisé cette première formalité, vous devez ensuite vous présenter auprès du directeur de l'école muni de la fiche de pré-inscription qui vous aura été remise par la mairie, afin de finaliser l'inscription de votre enfant. Il vous fera visiter l'école et vous expliquera comment se déroule la journée de classe et l'organisation de la rentrée.



Maintien du dispositif alerte attentat

- ▶ L'accueil à l'entrée des établissements scolaires est assuré par un adulte.
- ▶ Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- ▶ L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.

La semaine d'école s'organise de la manière suivante :

MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8 h 30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h 30

Les enfants sont inscrits dans l'école du secteur dont dépend la résidence des parents.

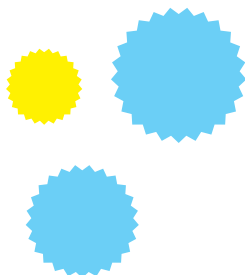
Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont il dépend, vous devez demander une dérogation. Les motifs de dérogation peuvent être les suivants :

- **Assistant(e) maternel(le) ;**
- **Rapprochement du lieu de travail ;**
- **Regroupement de la fratrie dans une même école.**

Une commission d'examen des dossiers de demandes de dérogations se réunit deux fois par an.

A NOTER : la demande de dérogation peut être effectuée à l'entrée de l'école maternelle puis renouvelée lors du passage en élémentaire (CP). Néanmoins, une dérogation obtenue en maternelle ne sera pas obligatoirement reconduite pour l'entrée au CP.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une autre commune, renseignez-vous auprès de la direction des Politiques Éducatives qui vous indiquera la procédure à suivre.



PIÈCES À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS

- ▶ Livret de famille ou acte de naissance ;
- ▶ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
(*Si vous êtes hébergé : attestation sur l'honneur d'hébergement, copie de la carte d'identité et justificatif de domicile datant de moins de 3 mois de l'hébergeant*)
- ▶ Carnet de santé de l'enfant à inscrire ;
- ▶ En cas de divorce ou séparation, fournir le jugement.

Pour une demande de dérogation scolaire, fournir en plus :

- ▶ Le dossier de demande de dérogation dûment complété ;
(*téléchargeable sur www.rillieuxlapape.fr ou disponible à la direction des Politiques Éducatives*).

En fonction du motif de la dérogation, fournir avec le dossier :

▶ Assistant(e) maternel(le) :

copie du justificatif d'activité des 2 parents (certificat de travail / attestation de formation / attestation sur l'honneur pour les artisans, commerçants et professions libérales) ;
copie du justificatif de domicile de l'assistant(e) maternel(le) datant de moins de 3 mois ;
copie du contrat de travail avec l'assistant(e) maternel(le) indiquant le numéro d'agrément, les périodes de gardes et la date de début de la garde ;
copie de l'agrément de l'assistant(e) maternel(le).

▶ Rapprochement du lieu de travail : justificatif d'activité des deux parents.

▶ Rapprochement de fratrie : certificat de scolarité du frère ou de la sœur dans l'école demandée.

A NOTER : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.



Le Temps périscolaire

En dehors des heures de classe, vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à différents temps d'activité ou de restauration. Toutes les inscriptions sont prises en ligne sur l'Espace famille, depuis chez vous ou auprès de la direction des Politiques Éducatives (<https://famille.rillieuxlapape.fr>).

Pensez à fournir tous les documents demandés pour que l'inscription soit prise en compte. Si une pièce manque au dossier, l'inscription ne sera pas validée.

La facturation est établie mensuellement, à terme échu. Les tarifs et les règlements intérieurs des temps périscolaires et de la restauration scolaire sont téléchargeables sur l'Espace famille.

Pour accéder aux inscriptions en ligne, vous devez posséder un compte sur le portail famille et être à jour du règlement de l'ensemble de vos factures (restauration scolaire, activités périscolaires, centres de loisirs et crèche).

Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous devrez remplir le dossier de renseignements qui vous permettra d'obtenir vos identifiants de connexion (téléchargeable sur www.rillieuxlapape.fr ou disponible à la direction des Politiques Éducatives)

**LES INSCRIPTIONS AUX TEMPS PÉRISCOLAIRES SERONT OUVERTES DU 30 MAI AU 14 AOÛT 2018 ET SERONT POSSIBLES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.
(CALENDRIER DES INSCRIPTIONS PAGE 14)**

Le temps périscolaire s'organise de la manière suivante :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS :

► LE MATIN

Une garderie payante fonctionne dans chaque école de **7 h 20 à 8 h 20**. Un tarif à la demi-heure est appliqué et dépend de votre quotient familial. La facturation est établie en fonction de la présence de votre enfant. (tarifs page 13)

► LE TEMPS MÉRIDIEEN : LA RESTAURATION

Les enfants ont la possibilité de **prendre leur déjeuner dans un restaurant scolaire.**

Toutefois, une journée complète passée en collectivité (école, cantine, centre aéré...) est très longue pour des jeunes enfants. Si les parents en ont la possibilité, il est toujours préférable de faire déjeuner les enfants à la maison.

Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas admis à la cantine. Il est cependant possible de faire appel à un(e) assistant(e) maternel(le) pour le temps du repas. Les relais d'assistants maternels la Cabriole (14, avenue de l'Europe, tél. 04 78 88 92 07) et les Bout'choux (30, avenue du Général Leclerc, tél. 04 78 88 42 89) peuvent vous aider dans vos démarches.

Les repas sont préparés par la Sogeres, qui reste responsable de la facturation. Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique en téléchargeant sur le site de la Sogeres le formulaire d'autorisation (<https://sogeres-rillieux.espace-famille.net>).

L'inscription est valable pour toute l'année et peut être modifiée jusqu'au mardi, 17 heures, de la semaine précédente.

Une inscription pour le jour même est toujours possible en s'adressant directement au responsable du restaurant scolaire : le repas sera alors facturé au tarif majoré.

En cas de maladie, il est nécessaire de présenter un certificat médical au responsable du restaurant sous 48 heures. Si aucun justificatif n'est produit, le repas non consommé vous sera facturé.

Si un enfant a des restrictions alimentaires de type médical, il est obligatoire de le signaler au moment de l'inscription : un projet d'accueil individualisé (PAI) sera élaboré, en collaboration avec le médecin scolaire et la famille.

► **L'APRÈS-MIDI** à partir **de 16 h 30**, les animateurs prennent en charge les enfants **inscrits aux temps périscolaires.** Cet accueil est facultatif pour les familles.

EN MATERNELLE de 16 h 30 à 18 heures ou 18 h 30* : garderie.

La garderie fonctionne comme celle du matin. Elle est payante, un tarif à la demi-heure est appliqué (tarifs page 13)

EN ÉLÉMENTAIRE, deux possibilités vous sont proposées :

- De 16 h 30 à 18 heures ou 18 h 30* : garderie.

La garderie fonctionne comme celle du matin. Elle est payante, un tarif à la demi-heure est appliqué. La sortie reste possible à tout moment.

- De 16 h 30 à 18 heures : Activités Périscolaires

▶ De 16 h 30 à 17 heures : récréation et goûter

(la Ville ne propose pas de goûter aux enfants)

▶ De 17 à 18 heures : activités périscolaires. Les enfants peuvent découvrir un panel d'activités par période, qui sont mises en place par des associations ou des intervenants municipaux. Elles sont payantes. Un tarif à la séance est appliqué (tarifs page 13). Aucune sortie n'est possible entre 16 h 30 et 18 heures.

* groupes scolaires Vancia, Castellane et Paul Chevallier



VOS INTERLOCUTEURS



Dans chaque groupe scolaire, un coordinateur s'assure de la cohérence des temps périscolaires. Il est accompagné par une équipe d'animation composée de personnels municipaux et de vacataires recrutés spécialement par la ville. L'équipe est constituée dans chaque école en fonction du nombre d'enfants inscrits.

▶ LE MERCREDI

Trois modalités d'inscriptions pour les mercredis loisirs 2018/2019 au centre aéré des Lônes :

▶ **À la journée** avec repas avec possibilité de transport collectif gratuit aller/ retour : l'accueil des enfants a lieu de 9 heures à 17 h 30 avec possibilité d'accueil sur le site dès 8 heures et jusqu'à 18 heures.

▶ **À la demi-journée matin avec repas** et possibilité de transport collectif gratuit uniquement pour l'aller (matin) : l'accueil des enfants a lieu de 9 à 13 heures avec possibilité d'accueil sur le site dès 8 heures et jusqu'à 13 h 30. Les enfants doivent être récupérés par leurs parents entre 13 heures et 13 h 30.

▶ **À la demi-journée après-midi sans repas** et possibilité de transport collectif gratuit aller/retour (lieux de ramassage Alagniers, Viennoiserie, Semailles, Paul Chevallier) l'accueil des enfants a lieu de 13 h 30 à 17 h 30 avec possibilité d'accueil sur le site dès 13 heures et jusqu'à 18 heures.

Un panel d'activités très varié sera proposé aux enfants : sports, culture, sciences, environnement...

Zoom sur... le projet éducatif du territoire

La ville de Rillieux-la-Pape situe son action éducative en complément de celle de la famille et de son environnement (école, milieu associatif...). Les jeunes, dès l'enfance, doivent pouvoir se préparer activement à la prise en charge de leur propre temps de vie, individuellement et en groupe.

Un nouveau projet est en cours de rédaction. Il concernera les enfants et les jeunes du territoire jusqu'à l'âge de 25 ans et sera téléchargeable sur l'Espace famille.

Le projet éducatif du territoire vise à :

- ▶ Contribuer à la transition entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège,
- ▶ Développer la complémentarité des acteurs de la commune dans un cadre d'accueil sécurisant pour les enfants,
- ▶ Prendre en charge les enfants sur leurs lieux de vie et les inciter à s'inscrire dans des animations structurées, développées sur la durée,
- ▶ Mettre en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement matériel des structures d'accueil,
- ▶ Contribuer à la bonne santé des enfants de la commune (pratique sportive, alimentation, prévention...),
- ▶ Diversifier l'offre d'activités en favorisant les apprentissages (découverte, initiation, perfectionnement).

Le projet éducatif du territoire s'applique à tous les groupes scolaires de la ville et concerne, en 2018-2019, plus de **3750 enfants** scolarisés à Rillieux-la-Pape.

Le projet éducatif du territoire est téléchargeable sur l'Espace famille.

Les vacances scolaires

Des activités sont proposées aux enfants pendant chaque période de vacances scolaires. Les inscriptions débutent 15 jours avant chaque période de vacances. Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants âgés de 3 ans et plus (calendrier page 14).

Un accueil chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou au sein d'une crèche municipale peut être organisé pendant les périodes de vacances scolaires pour les enfants de moins de 3 ans.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES ET VACANCES SCOLAIRES

- ▶ Dates d'inscriptions : voir calendrier page 14
- ▶ Tarifs : voir tarifs page 13
- ▶ Modalités d'inscriptions :
Sur votre Espace famille : <https://famille.rillieuxlapape.fr>
Direction des Politiques Educatives – Accueil Marcel André,
165 rue Ampère, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
Fermeture à 16 heures le mardi.

Toute inscription à l'ensemble des activités municipales doit faire l'objet d'une mise à jour annuelle de votre dossier famille.

Pour cela, fournir les pièces suivantes :

- ▶ Dossier de renseignements Famille : téléchargeable sur le site de la ville et le Portail famille
- ▶ Attestation d'assurance responsabilité civile 2018/2019 pour chaque enfant
- ▶ Carnet de santé (vaccin DTP à jour)
- ▶ Attestation CAF ou n° d'allocataire



Modalités d'organisation et d'inscriptions :
Restauration scolaire : inscriptions à l'année
Garderie – Activités périscolaires – Mercredis Loisirs :
inscriptions à la période (3 périodes)

- ▶ Période 1 : du 12 septembre au 19 décembre 2018
(inscriptions du 30/05 au 14/08/2018)
- ▶ Période 2 : du 9 janvier au 10 avril 2019
(inscriptions du 05 au 18/12/2018)
- ▶ Période 3 : du 15 mai au 26 juin 2019
(inscriptions du 27/03 au 09/04/2019)

Vacances scolaires : inscriptions 15 jours avant le début des vacances (voir calendrier page 14)

Communication :

toutes les périodes d'inscriptions sont annoncées :

- ▶ Par voie d'affichage devant les écoles 1 semaine avant le début des inscriptions
- ▶ Par parution sur le site Internet de la ville et le Portail famille 1 semaine avant le début des inscriptions
- ▶ Par un envoi de mail via votre compte Famille 48 heures avant le premier jour des inscriptions



CONTACTS

Direction des Politiques Éducatives

Accueil Marcel André 165, rue Ampère, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. 04 37 85 00 00

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Le mardi, l'accueil ferme au public à 16 heures

Cuisine centrale - SOGERES

34, avenue Général Leclerc, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. 04 78 97 00 60, <https://sogeres-rillieux.espace-famille.net>
Horaires d'ouverture au public : mercredi et vendredi matin de 8 à 12 heures

Espace famille de la ville de Rillieux-la-Pape :
<https://famille.rillieuxlapape.fr>

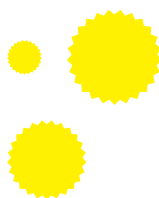
maxICOURS.com

La réussite scolaire pour tous !

Plateforme d'accompagnement scolaire en ligne mise gratuitement à la disposition des élèves scolarisés du CP à la terminale, dans les écoles, collèges et lycées de Rillieux-la-Pape.

Ce service, au contenu certifié par l'Éducation nationale, propose des cours imprimables, des vidéos, des exercices interactifs et de nombreux outils multimédia, dans toutes les matières. En bonus, la possibilité d'avoir des Profs en ligne tous les soirs de la semaine, sauf le samedi.

L'inscription, gratuite, se fera dès le mois de septembre sur le site de la médiathèque mediatheque.rillieuxlapape.fr



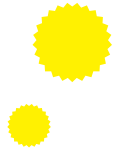
Service diffusé par :



tout**apprendre.com**
APPRENDRE EN LIGNE



Les groupes scolaires



LES ALAGNIERS

5 rue Boileau

Ecole élémentaire	ce.0693736l@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 81 70
Ecole maternelle	ce.0693755g@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 83 60
Restaurant scolaire	Rest-ALA@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 88 18

LE MONT-BLANC

847 chemin du Bois

Ecole élémentaire	ce.0693431e@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 80 60
Ecole maternelle	ce.0693826j@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 51 29
Restaurant scolaire	Rest-MBL@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 88 20

LES CHARMILLES 4 av. des Anciens Combattants en AFN

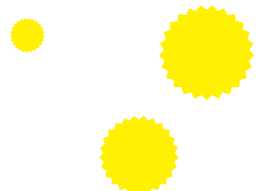
Ecole élémentaire	ce.0693569e@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 86 81
Ecole maternelle	ce.0693754f@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 91 03
Restaurant scolaire	Rest-CHA@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 94 78

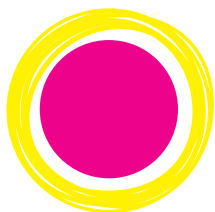
LES SEMAILLES 1 rue du Luxembourg

Ecole élémentaire	ce.0693470x@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 05 35
Ecole maternelle	ce.0693717r@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 00 47
Restaurant scolaire	Rest-SEM@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 88 43

LA VELETTE 30 avenue Général Leclerc

Ecole élémentaire	ce.0693531n@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 84 57
Ecole maternelle	ce.0693603s@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 94 65
Restaurant scolaire	Rest-VEL@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 88 66





PAUL CHEVALLIER 19 rue Fleury Salignat

Ecole élémentaire	ce.0692869u@ac-lyon.fr	tél. 04 72 01 05 25
Ecole maternelle	ce.0691634b@ac-lyon.fr	tél. 04 72 01 05 26
Restaurant scolaire	Rest-PCH@rillieuxlapape.fr	tél. 04 72 01 05 28

VANCIA 4811 route de Strasbourg

Ecole élémentaire	ce.0692300a@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 13 14
Ecole maternelle		tél. 04 78 88 13 14
Restaurant scolaire	Rest-VAN@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 88 87 22

CASTELLANE 105 route de Genève

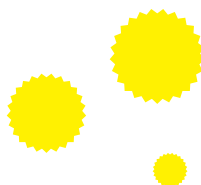
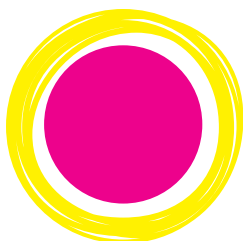
Ecole élémentaire	ce.0691622n@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 52 26
Ecole maternelle	ce.0691620l@ac_lyon.fr	tél. 04 78 88 69 00

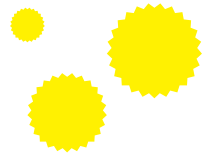
CANELLAS Place Canellas

Ecole élémentaire - enfantine	ce.0691621m@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 27 25
--------------------------------------	------------------------	---------------------

LES BROSSES 161 route de Genève

Ecole élémentaire - enfantine	ce.0691619k@ac-lyon.fr	tél. 04 78 88 64 95
Restaurant centre aéré des Lônes	Rest-LON@rillieuxlapape.fr	tél. 04 78 97 18 30





► Garderie – Périscolaire – Restauration scolaire

Quotients Familiaux	Garderie tarifs à la demi-heure	Périscolaire Tarifs à la séance	Restauration scolaire maternelle et élémentaire
Moins de 300 €	0,75 €	0,10 €	1,50 €
301 à 500 €	0,75 €	0,20 €	2,60 €
501 à 700 €	0,75 €	0,30 €	3,20 €
701 à 1000 €	1,25 €	0,40 €	3,60 €
1001 à 1500 €	1,25 €	0,50 €	3,80 €
Plus de 1500 €, non allocataires et extérieurs	1,50 €	0,60 €	4,20 €

► Tarifs Séjour avec hébergement

Quotients Familiaux	Camps	Classes transplantées	Mini-séjours 2 jours et 1 nuit
Moins de 300 €	5,00 €	47,00 €	14,00 €
301 à 500 €	10,00 €	54,00 €	17,00 €
501 à 700 €	17,00 €	60,00 €	22,00 €
701 à 1000 €	22,00 €	75,00 €	26,00 €
1001 à 1500 €	25,00 €	85,00 €	28,00 €
Plus de 1500 €, non allocataires et extérieurs	30,00 €	90,00 €	30,00 €

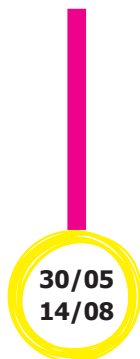
► Tarifs Centres de loisirs vacances scolaires et Mercredis Loisirs

Quotients Familiaux	Journée complète avec repas	½ journée matin avec repas	½ journée après-midi sans repas
Moins de 300 €	4,50 €	3,00 €	1,50 €
301 à 500 €	9,00 €	5,80 €	3,20 €
501 à 700 €	13,00 €	8,10 €	4,90 €
701 à 1000 €	16,00 €	9,80 €	6,20 €
1001 à 1500 €	19,00 €	11,40 €	7,60 €
Plus de 1500 €, non allocataires et extérieurs	22,00 €	13,10 €	8,90 €

Calendrier

des périodes d'inscriptions
Centres de loisirs et activités périscolaires

Vacances été 2018*
Périscolaire Période 1
(Sept./Déc. 2018)**



Vacances Noël 2018
Périscolaire Période 2
(Janv./Avril 2019)



Vacances Printemps 2019
Périscolaire Période 3
(Mai/juin 2019)



Vacances
d'Hiver 2019

Vacances
de la Toussaint



Vacances été 2019
Périscolaire Période 1
(Sept./Déc. 2019)

*Inscriptions Vacances

Centre de loisirs sportifs (5/16 ans) – Centre aéré des Lônes (4/13 ans)
Centre aéré maternel (3/4 ans)

**Inscriptions Périscolaires (par période)

Garderie (maternelle et élémentaire) – Périscolaires (élémentaires)
Mercredis Loisirs

Informations pratiques

DIRECTION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES SERVICE ENFANCE ET ÉDUCATION

Accueil Marcel André, 165, rue Ampère 69 140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. 04 37 85 00 00

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
Le mardi, l'accueil ferme au public à 16 heures.

ESPACE FAMILLE DE LA VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE

<https://famille.rillieuxlapape.fr>

CUISINE CENTRALE - SOGERES

34, avenue Général Leclerc, 69 140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. 04 78 97 00 60

sogeres-rillieux.espace-famille.net

Horaires d'ouverture au public :
mercredi et vendredi matin, de 8 à 12 heures.

